



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat CONSEIL DES MINISTRES
السكّتارية
P. O. Box 3243 Vingt-Cinquième Session Ordinaire
Kampala (Ouganda), 18-25 juillet 1975
Addis Ababa .•. اديس ابابا

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

Secretariat
B. P. 3243
856
ANNEXE I

RAPPORT SUR LES ACTIVITES EN EUROPE,
DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'OUA
(DELEGATION PERMANENTE A GENEVE)
DU 1er JUIN AU 31 MAI 1975

RAPPORT SUR LES ACTIVITES EN EUROPE,
DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'OUA
(DELEGATION PERMANENTE A GENEVE)
DU 1er JUIN AU 31 MAI 1975

INTRODUCTION

Le 31 mai consacrait les 32 mois de fonctionnement du Secrétariat Exécutif, investi en tant qu'organe du Secrétariat de l'OUA, du Statut diplomatique. La plupart des problèmes qui préoccupaient le Secrétariat Exécutif durant les douze premiers mois de son existence, ont été surmontés, certains pourtant concernant l'administration et les finances, restent encore à résoudre.

Dans son rapport pour la période qui s'étend de juin 1973 au 31 mai 1974 (Doc. CM/574 XXIII), le Secrétariat a énoncé les fonctions dont il a été chargé conformément à la décision prise à Rabat lors de la 9ème Session Ordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains et sur la base de laquelle le Secrétariat a été créé ; ces fonctions consistent à :

- 1) s'occuper des activités de l'OUA dans le cadre de la lutte engagée par cette organisation contre le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale ;
- 2) maintenir les contacts, entreprendre des activités avec les Organisations internationales basées en Europe, et avec les pays européens.

Dans l'accomplissement de ces tâches, le Secrétariat Exécutif a été guidé par les résolutions et les déclarations adoptées par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement. D'autre part, le Secrétariat Exécutif a continué à travailler en étroite collaboration avec les Ambassadeurs africains nommés en Europe, avec la coopération desquels, il s'est efforcé de mettre en application consciencieusement et effectivement les dites résolutions et déclarations.

CHAPITRE I

ADMINISTRATION ET FINANCES

En raison du départ de Son Excellence Mr. Salah Bassiouny, précédent Secrétaire Exécutif, le Secrétariat Exécutif a été dirigé par un Secrétaire Exécutif Intérimaire aidé d'une fonctionnaire et de deux Secrétaires bilingues.

Compte tenu du large éventail d'activités dont le Secrétariat est chargé, dans les domaines, politique, de l'information, économique et social, la nécessité d'augmenter le personnel technique compétent devient urgente.

a) Situation matérielle du personnel.

Le Secrétariat Exécutif voudrait rappeler qu'il se félicite de la décision prise par le Conseil des Ministres lors de sa vingtième session ordinaire, qui s'est tenue à Mogadiscio (Doc. CM/Res.343 (XXIII)), décision stipulant entre autre, que "Le Personnel permanent statutaire (du Secrétariat Exécutif de Genève) contribuerait pour 20 pour cent de son traitement de base, aux frais de loyer, le reste étant acquitté par l'OUA".

Cette décision du Conseil des Ministres a sans aucun doute allégé les lourdes charges financières qui incombent au personnel du Secrétariat Exécutif. Néanmoins, compte tenu du phénomène mondial que constitue l'inflation, et la dévaluation qui s'en suit des salaires et des indemnités alloués au personnel, le Secrétariat Exécutif est dans l'obligation de déclarer qu'il serait souhaitable de réexaminer le barème des salaires.

CHAPITRE II

ACTIVITES DANS LE DOMAINE POLITIQUE ET DE LA DECOLONISATION

Conformément à la décision de Rabat à laquelle il est fait référence dans le présent rapport, les préoccupations majeures du Secrétariat Exécutif concernent les activités dans le domaine politique et de décolonisation.

Par conséquent au cours de la période qui nous intéresse, le Secrétariat Exécutif a participé activement à toutes les réunions importantes organisées sous les auspices des Nations Unies ou par diverses Organisations non-gouvernementales en Europe et débattant des problèmes de l'apartheid et de la décolonisation. Le Secrétariat a profité de l'opportunité qui lui était donnée pour sa participation à ces réunions, pour expliquer le point de vue de l'OUA.

a) L'Afrique du Sud

L'un des points de vue que le Secrétariat Exécutif a constamment cherché à défendre est que l'Afrique du Sud constitue une menace considérable à la paix internationale. Le budget militaire de l'Afrique du Sud a été doublé au cours des deux dernières années ; avec le chiffre de 500 millions de livres sterling il représente maintenant le point le plus important dans le budget de l'Afrique du Sud.

Le Secrétariat Exécutif continue d'affirmer que la seule raison plausible permettant d'expliquer un budget militaire aussi élevé est que le gouvernement d'Afrique du Sud, en dépit des récentes ouvertures de Mr. Vorster est obligé de renforcer sa police répressive, qui a pour tâche primordiale de contrôler la majorité noire privée de droits civiques, qui constitue 82 pour cent de la population d'Afrique du Sud.

A la lumière de ces faits, le Secrétariat Exécutif a donc continué à travailler à l'isolement du Gouvernement d'Afrique du Sud conformément aux décisions des Etats membres de l'OUA. La dernière réalisation dans cette voie a été l'exclusion du gouvernement d'Afrique du Sud, de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM).

Avec l'aide du Secrétariat Exécutif, les délégations africaines présentes au 7ème Congrès de l'OMM qui s'est tenu à Genève du 28 avril au 31 mai ont soumis un projet de résolution qui demandait, dans le paragraphe 3 du dispositif, à l'OMM, "de refuser immédiatement à l'Afrique du Sud la possibilité d'exercer ses droits et de

bénéficiaire de ses privilèges d'Etat membre de l'OMM tant qu'elle ne renoncera pas à sa politique de discrimination raciale et ne se soumettra pas aux résolutions adoptées par les Nations Unies, sur la Namibie.

Malgré l'opposition de la plupart des délégations des pays occidentaux industrialisés qui ont voté négativement, la résolution a été adoptée par le Congrès après avoir obtenue 66 suffrages pour appel nominal en sa faveur, ceci grâce à la solidarité des délégations des pays africains, arabes et socialistes.

b) Mouvements de Libération

L'Assemblée générale des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité Africaine ont régulièrement adopté des résolutions pour qu'une aide morale et matérielle soit accordée aux mouvements de libération, pour qu'ils soient reconnus comme seuls représentants authentiques de leurs peuples, et pour que des sanctions économiques soient prises contre le régime Sud africain et le régime illégal de Smith.

Au cours des douze derniers mois le Secrétariat Exécutif n'a aménagé aucun effort pour s'assurer de la mise-en application des résolutions de l'Assemblée Générale et de l'OUA, par la Communauté internationale et en particulier par les Institutions spécialisées des Nations Unies.

AIDE MATERIELLE AUX MOUVEMENTS DE LIBERATION

Concernant l'aide matérielle aux mouvements de libération reconnus par l'OUA, le Secrétariat Exécutif souhaite faire savoir qu'une amélioration appréciable a été enregistrée dans les attitudes de plusieurs Institutions spécialisées qui, il n'y a pas longtemps avaient recours à toutes sortes de raisons légales ou de soi-disant contraintes constitutionnelles pour retarder la mise en application effective des résolutions de l'Assemblée Générale.

Il est rassurant de noter que certaines Institutions spécialisées ont déjà commencé, avec l'approbation de leur Conseil d'Administration, à mettre sur

piéd des programmes concrets d'aide, non seulement aux Mouvements de Libération mais aussi aux nouveaux Etats africains indépendants.

RECONNAISSANCE DES MOUVEMENTS DE LIBERATION PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES

Au moment de la rédaction du présent rapport, les Mouvements de Libération reconnus par l'OUA se sont accordés le statut d'observateur, par presque toutes les Institutions spécialisées des Nations Unies. Ayant donc été reconnus, les Mouvements de Libération reçoivent des invitations pour assister à toutes les réunions importantes organisées par les Institutions spécialisées.

SANCTIONS ECONOMIQUES

S'agissant des sanctions économiques prises par l'Assemblée Générale contre le régime Sud Africain et celui de Smith, le Secrétariat Exécutif voudrait faire savoir qu'il a continué à demander en particulier aux pays occidentaux industrialisés de mettre en application, sous réserve, les résolutions de l'Assemblée Générale, et de contribuer ainsi à la lutte de libération en Afrique.

Parallèlement le Secrétariat Exécutif a surveillé de près les violations de ces sanctions, et a fait un rapport au Secrétaire Général administratif.

CHAPITRE III

ACTIVITES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Tout en poursuivant ses activités dans le domaine politique, et de décolonisation, le Secrétariat Exécutif a continué à jouer son rôle de coordinateur des activités des délégations africaines lors de toutes les réunions importantes, de caractère économique et social.

Au cours de la période soumise à l'étude, le Secrétariat Exécutif a mis ses services à la disposition du Groupe africain et a présenté un rapport

sous la forme habituelle au Secrétaire Général administratif, sur les réunions suivantes :

- a) ECOSOC 57ème (Eté) Session Genève 3 juillet - 2 Août 1974
- b) Conférence Mondiale sur la population : Bucarest, Roumanie 19 au 30 Août 1974
- c) Conférence Mondiale sur l'Alimentation - Rome, 5-10 novembre 1974
- d) Conseil pour le Commerce et le Développement, 14ème session (1er partie) Genève 20 août - 14 septembre 1974;

Groupe Consultatif mixte du Centre Commercial International CNUCED/
GATT, Genève 21-24 janvier 1975

8ème Session du Comité du CNUCED sur les produits de base, Genève
10-21 février 1975

Session spéciale et 14ème Session (2ème partie) du Conseil pour le
Commerce et le Développement, Genève-21 avril, 2-2 mai 1975

Le problème des prix et des clauses régissant l'échange des matières premières s'est révélé être le thème essentiel des économies mondiales. La contribution du CNUCED à la recherche d'une solution, a portée principalement sur sa proposition d'un programme global intégré des produits de base, qui a retenu l'attention du groupe des 77.

Les différentes étapes de ce programme intégré sont en premier lieu, d'essayer de passer rapidement du stade des consultations à celui des négociations, en second lieu d'envisager des objectifs plus vastes concernant les arrangements internationaux sur les produits de base, en plus des objectifs traditionnels, qui sont des prix stables et rémunérateurs, en troisième lieu de faire intervenir dans les arrangements sur les produits de base de nouveaux principes et nouvelles techniques, tels que l'indexation des prix,

la coopération entre les producteurs, une utilisation plus grande, du système des stocks régulateurs et des paiements compensatoires.

Il est généralement admis, qu'au cours des dix dernières années depuis la création du CNUCED, aucun progrès n'a été enregistré concernant le problème des produits de base, qui intéressent directement la majorité des pays en voie de développement, dans le domaine des exportations. Grâce à cette nouvelle approche des problèmes et des politiques concernant les produits de base, on espère faire finalement le pas en avant tant souhaité.

CONSEIL DES MINISTRES
25ème Session Ordinaire
KAMPALA, 18 au 25 Juillet 1975

CM/656 (XXV)
Annexe 2

Annexe au Document CM/656

CANDIDATURES AFRICAINES AUX ORGANISATIONS

INTERNATIONALES

Annexe au document CM/656

CANDIDATURES AFRICAINES AUX ORGANISATIONS
INTERNATIONALES

Le Groupe africain au cours de ses réunions a retenu les candidatures des Etats membres suivants aux postes vacants pour la 30ème session de l'Assemblée générale qu'il soumet, pour approbation, au Conseil des Ministres de l'OUA :

A - CANDIDATURES POUR LA 30ème SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. VICE PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

KENYA, SENEGAL, TUNISIE, ZAIRE

2. PRESIDENCE, VICE-PRESIDENCE, RAPPORTEUR DES GRANDES COMMISSIONS

Les négociations continuent au niveau des Groupes régionaux des Nations Unies.

3. CONSEIL DE SECURITE : LIBYA, DAHOMEY

4. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL :

ALGERIE, NIGERIA, OUGANDA, TOGO, TUNISIE

5. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUS-
TRIEL (ONU DI)

CAMEROUN, HAUTE-VOLTA, NIGERIA

6. PROGRAMME DES NATIONS UNIES RELATIF A L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

LIBERIA, OUGANDA, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RWANDA, SOMALIE,
TOGO

7. CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Région de l'Ouest : Les négociations continuent entre :
TOGO ET MAURITANIE

Région de l'Est : Les négociations continuent entre :
SOMALIE ET LESOTHO

Région du Centre : RWANDA

.../

1975-07

Report on the Activities of the
Executive Secretariat of the
Organization of African Unity in Europe
(Permanent Delegation in Geneva)
Covering the Period from June 1, 1974
to May 31, 1975

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9390>

Downloaded from African Union Common Repository